

Paris, le 11 octobre 2004

Institut de France
Grande salle des séances

Séance en hommage à Alexandre-Henri Wallon

Académie des Inscriptions et Belles-Lettres

Académie des sciences morales et politiques

Henri Wallon : de l'esclavage antique à l'esclavage moderne

INTERVENTION DE CLAUDE NICOLET

La première édition de *l'Histoire de l'esclavage dans l'antiquité* de Henri Wallon parut en trois gros volumes (totalisant 1560 pages *in-8°*) en 1847 ; c'est l'année même où fut rédigé le *Manifeste Communiste* (j'y reviendrai). Mais l'origine de l'œuvre est plus lointaine. Henri Wallon¹, né en 1812, normalien, agrégé d'histoire, licencié en droit, docteur ès Lettres, avait concouru en 1839, avec son condisciple Yanoski, pour un prix de l'Académie des Sciences Morales, sur le sujet suivant : « 1° Par quelles causes l'esclavage ancien a-t-il été aboli ? 2° : A quelle époque, cet esclavage ayant entièrement cessé dans l'Europe occidentale, n'est-il resté que la servitude de la glèbe ? »² Le travail hâtif des deux candidats obtint cependant le prix. Mais Wallon n'en était guère satisfait. Aussi pendant sept ans il le modifia et le compléta largement pour le publier en 1847. Trente-deux ans plus tard, en 1879, il en donna une seconde édition, sans guère modifier son texte, mais en y intégrant dans des notes ou des appendices les documents nouveaux, essentiellement épigraphiques, qui étaient venus compléter plutôt que changer ses conclusions. Tout compte fait, comme l'a bien opportunément rappelé en 1988 mon collègue et ami J.C. Dumont, *l'Histoire de l'esclavage dans l'antiquité* demeure le plus complet et sans doute le plus utile de tous les ouvrages consacrés, même de nos jours, à ce thème pourtant rebattu et presque épuisé.

¹ En attendant une biographie exhaustive, qu'il mériterait, la bibliographie sur Henri Wallon est assez réduite : outre les dictionnaires (Franqueville pour les membres de l'Institut, Vapereau, Larousse, etc.) essentiellement G. Perrot, *Notice historique sur la vie et les travaux de M. Henri-Alexandre Wallon*, Paris, Didot, 1905, 128 p. (Perrot était Secrétaire Perpétuel de l'Académie des Inscriptions) ; M. Grenot, *Henri Wallon (1812-1904), les fondements et l'évolution de ses idées, les motivations de ses activités*, Paris, Copédith, 1975 ; et surtout J.C. Dumont, *Préface, bibliographie et chronologie* de l'édition qu'il a donnée de *l'Histoire de l'esclavage dans l'Antiquité*, Coll. Bouquins, Paris, Laffont, 1988, p. I-XXXIX. Par un des meilleurs spécialistes de l'esclavage romain, il s'agit là de l'étude la plus complète, la plus érudite et la plus fine de l'ouvrage de Wallon. Je m'en inspire largement et lui exprime toute ma reconnaissance. Cf J.C. Dumont, *Servus. Rome et l'esclavage sous la République*, Coll. de l'E.F.R., n°103, Rome, 1987.

² Sur l'intérêt des Académies au XVIII^{ème} s., puis de l'Institut pour ces sujets à la fois antiques et modernes, Cf E. de Rozière et E. Chatel, *Table générale et méthodique des mémoires de l'Académie des Inscriptions... et de l'Académie des Sciences Morales*, Paris, 1856 ; et mes remarques dans "Economie des Anciens, économie des Modernes : remarques historiographiques" dans *Rendre à César...*, Paris, Gallimard, 1988, pp. 19 et suivantes; et "Des Belles-Lettres à l'érudition : l'Antiquité gréco-romaine à l'Académie au XVIII^{ème} siècle", (CRAI, 2001, 4), Paris, 2001, p. 25-35.

C'est apparemment paradoxal. Car Wallon, dans l'opinion commune, ne passe plus guère pour un spécialiste de l'antiquité. On retient plus volontiers son rôle politique : député de 1849 à 1851, de nouveau de 1871 à 1876, sénateur inamovible de cette date à sa mort en 1904, ministre de l'instruction publique en 1875-76, il fut aussi l'auteur de plusieurs propositions de loi importantes³, sans parler du fameux amendement constitutionnel de 1875, dont je n'ai pas à parler aujourd'hui. Rôle politique assurément remarquable. Mais qui ne devrait pas faire oublier le savant. Wallon fut aussi professeur d'histoire à la Sorbonne de 1851 à sa retraite, et surtout membre (en 1850), puis secrétaire perpétuel (de 1873 à 1904) de l'Académie des Inscriptions et Belles Lettres. Sans doute son œuvre historique, qu'il poursuit durant ce demi-siècle, concerne plus particulièrement l'histoire religieuse, l'histoire médiévale, l'histoire moderne (dans ces deux derniers cas, avec son *Richard II* et son *Tribunal révolutionnaire*, avec un renouvellement remarquable des sources).

Pourtant, dans ses fonctions académiques, il pouvait difficilement se désintéresser de ce qui touchait à l'histoire ancienne. Il en suivait les progrès, les éditions nouvelles des sources, littéraires, juridiques, épigraphiques. Il avait le devoir de prononcer les éloges — toujours nourris et motivés — de ses confrères décédés, et cela vaut parfois de véritables ouvrages (tel que la notice de Léon Renier, fameux épigraphiste, en 1890 — 40 pages *in-4°*). Sur près de 300 articles, mémoires, comptes-rendus, ou éloges, que comporte sa bibliographie complète⁴, j'en dénombre 30 qui concerne l'antiquité grecque ou romaine. Wallon n'a donc rien d'un amateur.

C'est que la question de l'esclavage en France et dans le monde était d'actualité depuis les premières et éphémères mesures d'émancipation prises par la Convention en 1794. L'interdiction de la traite par les Anglais en 1807, avec droit de visite, suivie par celle de l'esclavage dans leurs propres colonies, prévue (en 1833) pour 1838 et 1840, avait suscité en France un mouvement d'opinion réformiste ou même abolitionniste, mais en même temps des résistances ouvertes des partisans de l'esclavage⁵.

Les militants abolitionnistes étaient souvent d'origine chrétienne, noblesse libérale et souvent protestante. En 1843, une commission, présidée par le Duc Victor de Broglie, propose l'émancipation progressive. Une loi de 1845 en résulte, qui modifie et adoucit la législation existante. La campagne abolitionniste, menée en particulier par le républicain Victor Schoelcher⁶, se fait plus pressante. Wallon suivait de très près ce mouvement, qu'il admirait. C'est pourquoi il fait précéder la première édition de son livre d'une copieuse Préface (à laquelle la 2^{ème} édition donnera pour titre *L'esclavage dans les colonies*) de 174 pages, qui est entièrement consacrée à l'actualité immédiate. Et il explique lui-même, dans l'Avertissement de sa première édition, que son étude de l'esclavage chez les anciens n'est qu'un détour, d'ailleurs nécessaire, vers « la question moderne » : « *Cet aperçu de l'état de*

³ Je noterai seulement un fait peu connu : un décret de lui pour créer, pour les disciplines littéraires, une agrégation de l'enseignement supérieur, comme elle existe pour le Droit et la Médecine; mais les candidats firent défaut. Il ne faisait en réalité que reprendre une invention de Cousin dont il avait lui-même bénéficié quarante ans plus tôt.

⁴ Fournie à la suite de la *Notice* de G. Perrot, pp. 113-128.

⁵ Voir en particulier V. Schoelcher, *Des colonies françaises. Abolition immédiate de l'esclavage*, Paris, Pagnère, 1842 ; le publiciste anti-abolitionniste le plus connu était A. Granier de Cassagnac, bonapartiste frénétique, père de Paul de Cassagnac, le futur boulangiste.

⁶ Cf Nelly Schmidt, *Victor Schoelcher*, Paris, Fayard, 1999.

l'esclavage dans les colonies en fera suivre peut-être avec plus d'intérêt l'histoire parmi les peuples anciens ; et cette dernière étude offrira d'elle-même les conclusions directement applicables au temps présent » (p. IV).

Au demeurant, c'est bien ainsi que le livre fut apprécié par les contemporains. On sait comment Wallon fut appelé par V. Schoelcher (Secrétaire d'Etat aux colonies), en Avril 1848, comme secrétaire de la commission qui préparait l'abolition définitive de l'esclavage, dont les travaux aboutirent au décret du gouvernement provisoire du 27 Avril 1848. Cette fonction fut, dans un sens, le point de départ de la carrière politique de Wallon, nommé d'abord suppléant du député de la Guadeloupe à l'Assemblée Nationale, puis, en 1849, élu député du Nord (ce n'est pas mon propos, aujourd'hui, d'évoquer la suite). Mais ces rapprochements évidents n'enlèvent rien au fait que le livre de Wallon ait été à la fois le premier, le plus complet et, d'un sens, le plus nouveau, voire le plus anticipateur, de tous ceux, si nombreux, qui l'ont suivi jusqu'à aujourd'hui. Voyons pour quelles raisons.

Je passe rapidement sur les raisons en quelque sorte professionnelles et techniques, sur lesquelles a très justement insisté J.-C. Dumont : le traitement des sources anciennes — depuis le théâtre comique grec et latin jusqu'aux sources juridiques romaines et byzantines, en passant par les inscriptions, est quasi-complet, et conforme, dès la première édition aux règles de l'érudition qui s'élaboraient au XIX^e siècle, à peu près parallèlement dans tous les pays d'Europe. Wallon n'était pas spécialement un épigraphiste ; mais en 1847 comme en 1879, il est au courant des travaux les plus récents — ceux de Mommsen par exemple — et en tient compte. C'est ainsi que du point de vue philologique, il discute opportunément les emprunts du théâtre latin à ses modèles grecs, mais inversement l'originalité qu'on peut lui reconnaître pour identifier des situations proprement romaines. Dans l'utilisation des sources juridiques, il essaie constamment d'évaluer les situations réelles qui suscitaient les règles normatives, efficaces ou non selon les cas. C'est ainsi également qu'entre la première et la seconde édition, il tient compte, par exemple, des actes d'affranchissement découverts à Delphes et publiés par Foucart et Wescher en 1863, qui ne faisaient d'ailleurs que compléter et confirmer ce que ceux précédemment découverts (et publiés par Boeckh dans son *Corpus*, par K.O. Müller et Curtius) avaient appris (p. 283 D.).

Mais ces mérites concernant la méthode ne sont pas les seuls. C'est la conception de l'ensemble du livre qu'il faut considérer. Wallon traite l'esclavage antique — depuis les temps bibliques et héroïques, jusqu'à l'apparition du servage en Occident, ce que voulait le sujet du concours de l'Académie — comme une *institution* à la fois générale, universelle et unitaire. Générale, car on la retrouve partout, dans toutes les sociétés et à toutes les époques de l'Antiquité. Universelle, parce qu'elle ne se limite pas aux rapports des esclaves et de leurs maîtres, mais que, de proche en proche, directement ou par contrecoups, elle irrigue, elle influence et détermine l'ensemble des rapports économiques, sociaux et politiques. L'esclavage est, en fin de compte, la « cause première » qui détermine leurs réalités (p. 349 D). Il est enfin une institution unitaire : ce qui ne veut pas dire, bien sûr, que Wallon ignore l'extrême diversité des *conditions* concrètes des esclaves, selon les lieux, les temps, les secteurs d'activité considérés, ou même selon l'humeur ou la doctrine des maîtres. Il sait bien sûr que certains esclaves, à Athènes par exemple, peuvent apparaître comme de riches banquiers ; certains autres, à Rome, dans la maison du Prince, arrivent jusqu'aux marches du pouvoir (p. 598 D). Mais cette diversité, cette autonomie relative de certains, ce pouvoir abusif des autres avaient des limites précises et presque infranchissables. L'esclave restait une chose, un bien de son maître (individuel ou collectif) ; l'affranchi lui-même n'était pas

entièrement ni immédiatement délivré de cette infériorité (p. 604 D). L'esclavage, sous toutes ses formes, touche donc à tout, contamine tout et, en fin de compte, explique tout.

D'où l'ampleur, jusque là inégalée, de l'enquête de Wallon. Il a voulu la commencer par l'Orient (Inde, Egypte etc.), et ce n'est certes pas le meilleur du livre. C'est avec la Grèce et Rome qu'il est à son mieux, et les neuf dixièmes de l'ouvrage leur seront consacrés. Wallon n'était, bien entendu, ni le premier, ni le seul qui reconnaissait, et dénonçait, cette présence généralisée et d'ailleurs corruptrice de l'esclavage antique. C'est même une sorte de lieu commun admis par presque tous — même en passant, comme Rousseau⁷, qui a même entrevu le lien, paradoxal et scandaleux, entre esclavage et démocratie. Mais c'est Volney qui a le plus vigoureusement, dans ses *Leçons d'histoire à l'Ecole Normale* de 1794-1795, montré que « la réalité des sociétés antiques était diamétralement contraire à leur énoncé ou leur intention ». Ceux qui sont tombés « dans l'adoration superstitieuse, des Romains et des Grecs, ont oublié qu'à Sparte une aristocratie de trente mille nobles tenait sous un joug affreux six cent mille serfs, qu'à Athènes, il y avait quatre têtes d'esclave pour une tête libre ; qu'il n'y avait pas une maison où le régime despotique de nos colons d'Amérique ne fut exercé par ces prétendus démocrates ; que Rome, cette prétendue République, fut toujours une oligarchie, composée d'un ordre de noblesse et de sacerdoce, maître presque exclusif des terres et des emplois, et d'une masse plébéienne pressée d'usure, n'ayant pas quatre arpents de terre par tête, et ne différant de ses propres esclaves que par le droit de les fustiger ». A ce rejet vigoureux du « culte » de l'Antiquité célébré par les modernes démocrates, ne manque même pas la comparaison avec « le gouvernement des mameluks d'Egypte et du Dey d'Alger ». L'esclavage est donc présenté comme le cancer et la malédiction de l'Antiquité, comme d'ailleurs des Etats modernes qui le pratiquent. Cela pour rappeler aux modernes (dont la supériorité, aux yeux de Volney, de ses amis Idéologues, mais aussi des libéraux comme Benjamin Constant, est évidente) qu'ils ne doivent pas être tentés d'imiter la « liberté des Anciens » ni de plagier, sans précautions, leurs institutions⁸.

En 1856, Mommsen (qui avait lu Wallon) attribuait lui aussi à l'esclavage la responsabilité, en dernière instance, de la disparition de la République romaine au profit du pouvoir personnel ; l'enjeu se jouait « au sein d'une cité fondée sur l'esclavage, totalement incompatible avec le principe d'une représentation constitutionnelle républicaine », la monarchie de César, qui tentait de concilier le libre développement du peuple avec le pouvoir absolu, c'était « tenter de verser dans le même vase l'eau et le feu » ; et il conclut par une comparaison à ses yeux sans réplique avec un exemple moderne : « Vienne le jour où l'aristocratie à esclaves des Virginies et des Carolines se sera, dans cette voie, avancée aussi loin que la société sœur de la Rome de Sylla, le césarisme y surgira, encore une fois légitimé par l'Histoire ». Mais en 1869 il ajouta cette note à son texte : "Ceci a été écrit en 1857. Alors on ne pouvait savoir que de prochains et immenses combats et que la plus magnifique victoire qu'il ait été donné à l'histoire des hommes d'enregistrer épargnerait bientôt cette nouvelle épreuve aux Etats-Unis ». Ce qui montre bien à la fois ce qu'il pensait du césarisme, et de l'esclavage⁹.

⁷ *Contrat Social*, Livre III, ch. XV.

⁸ Cf. mes remarques : « Que nous reste-t-il des Grecs et des Romains », dans (R. Lesgards et G. Gauthier, éd.), *Aux sources de la culture française*, Paris, La Découverte, 1997, pp. 28-29. Repris dans *Histoire, Nation, République*, Paris, Odile Jacob, 2000, p. 253 et suivantes.

⁹ T. Mommsen, *Histoire romaine*, Coll. Bouquins, Paris, Laffont, 1985, vol. II, p. 371 ; mon commentaire, dans *La fabrique d'une nation...*, Paris, Perrin, 2004, pp. 190 et suivantes.

Cette conviction, qu'on doit chercher et trouver l'esclavage derrière tous les aspects et l'ensemble du destin des sociétés antiques, explique à la fois le contenu, les dimensions et la thèse générale de l'œuvre de Wallon. Je n'en prendrai que deux ou trois exemples. D'abord, l'importance de l'aspect démographique du problème. Il est vrai qu'il avait été précédé dans cette voie (de très peu) par deux pionniers en la matière : Auguste Boeckh en Allemagne, pour Athènes, Dureau de la Malle en France, pour Rome. Wallon les suit de près dans leur raisonnement et discute leurs arguments. Ce qui l'amène, par exemple, à revenir sur un fameux texte d'Athénée (p. 246-247 D) ou à discuter à fond la proposition de Xénophon sur les mines du Laurion. Pour Rome, sur laquelle nous sommes mieux documentés, cela le conduit naturellement à traiter de la question agraire en Italie, puis de la production et de la consommation des céréales, et du coup des lois frumentaires et de la distribution de blé, puis de pain, de vin et de viande dans les grandes villes de l'Empire, sur la proportion des esclaves et des libres), il arrive à des estimations (sur la population de l'Italie sous le Haut Empire, sur la proportion des esclaves et des libres), il arrive à des estimations très proches de celles les plus communément acceptées aujourd'hui (p. 578). Mais, dans une cité antique, la démographie n'est pas une affaire de simples statistiques : car les hommes ne sont point égaux, une tête ne vaut point une autre tête, enfin, l'économie touche, sans solution de continuité, au social et au politique. Guerres, conquête et esclavage sont intrinsèquement liés. L'intérêt des propriétaires fonciers réclame toujours plus d'esclaves qui concurrencent et tendent à éliminer les cultivateurs libres ; mais ceux-ci, pourvus de droits politiques, même lorsqu'ils viennent grossir à Rome ou dans quelque grande ville les rangs de la plèbe urbaine, arbitrent en dernière analyse des compétitions politiques et bientôt des guerres civiles.

Autre excellente intuition de Wallon : cherchant (comme il le devait) les causes du passage de l'esclavage au servage au Bas-Empire, il s'attache d'abord à analyser longuement les collèges et les corporations, puis l'organisation des *curies* municipales qui vont, à partir du III^e siècle, enserrer leurs membres dans des responsabilités collectives de plus en plus contraignantes. Comme l'a bien vu J.-C. Dumont (p. 1057) : « *ce chapitre peut paraître hors sujet dans la mesure où il traite des corporations libres, puis des élites locales vouées à l'administration municipale et bientôt, par conséquence, à la collecte des impôts. En réalité, il contient une idée importante, l'aggravation des contraintes qui pèsent sur les personnes libres : elles tendraient à vider de sens l'opposition entre hommes libres et esclaves* ».

Mais Wallon est bien conscient également que l'esclavage, tout au long de son histoire, ne tient pas simplement à des rapports de force. Il imprègne tout dans les sociétés qui le pratiquent ; il suscite des réflexions, se traduit dans les législations, nourrit des idées ; il est aussi une idéologie. Wallon consacre donc deux de ses chapitres, parmi les meilleurs, à en étudier en quelque sorte la théorie, telle qu'elle apparaît en Grèce, chez les philosophes et dans d'autres textes, et à Rome — particulièrement chez les stoïciens qui sont parfois, tel Sénèque, des hommes d'Etat. Analyses complètes et fines, comme celle par exemple des contradictions d'Aristote — chez qui, par parenthèse, il dénonce le sophisme qui veut que l'esclavage soit « *de droit naturel* » (p. 321). Tout compte fait, si les philosophes anciens ont entrevu le caractère inique et scandaleux de l'esclavage, s'ils ont prêché — pour la plupart — auprès des maîtres une pratique généreuse de leur pouvoir, il leur a pourtant manqué l'essentiel : une doctrine ou une conviction irrésistible qui le condamne dans son principe même.

C'est ce qu'il devait revenir au christianisme d'accomplir : « *Il a fallu bien des années pour que le principe de l'unité et de l'égalité du genre humain, posé dans la Genèse et consacré de nouveau par l'Evangile, s'introduisit dans les législations même chrétiennes; et*

aujourd'hui encore, combien de peuples où il souffre quelque exception ! » (p. 294). C'est assez loin, on le voit, du lieu commun raillé par Flaubert dans son *Dictionnaire des Idées reçues* (Pléiade II, p. 960) : « *christianisme : a affranchi les esclaves* ». Et les chapitres que Wallon, chrétien si fervent, a consacrés, à la fin de son livre, à l'*Eglise et l'Esclavage*, tout en établissant que la religion chrétienne, mieux que les philosophes antiques, avait formellement condamné ce dernier, constatant à regret que, dans la pratique et sans doute par excès de piété, ils l'acceptent parfois, quitte à prêcher aux maîtres comme aux esclaves résignation et miséricorde.

On voit donc que si l'inspiration profonde de Wallon était toute morale et chrétienne, elle déterminait d'une même foulée sa démarche d'historien professionnel, et d'homme public agissant pour la cause abolitionniste ; ce n'est pas rien. Elle l'a conduit, d'autre part, à consacrer des efforts considérables, remarquables et nouveaux à écrire une *histoire* exhaustive de l'esclavage antique, à l'aide de toutes les sources accessibles, utilisées avec critique, et tâchant de distinguer le droit et le fait, l'individuel et le collectif, le déroulement de certains événements, et les institutions plus permanentes. Ce n'est pas rien non plus. Mais c'est peut-être dans le domaine plus précis de l'*historiographie* de l'esclavage que la place de Wallon est remarquable. J'ai noté en commençant une coïncidence : 1847, l'année où fut publiée son *Histoire* pour la première fois, est aussi celle de la rédaction du *Manifeste communiste* — texte rapide, et plus tard à demi renié par Marx et Engels¹⁰, mais qui a commencé à populariser la notion de « *mode de production* », et plus particulièrement, pour l'Antiquité, de « *mode de production esclavagiste* ». Cette expression devait, seule, déterminer et caractériser l'ensemble de la civilisation antique. Cette vue, pour le moins elliptique et un peu sommaire, a certes été précisée et presque corrigée par les travaux postérieurs de Marx ou d'Engels. Mais elle a triomphé — sous l'effet des événements politiques, et surtout de la Révolution russe, mais même avant, par exemple avec Ciccotti — et déterminé, à son tour, les évolutions successives. L'invocation du « *mode de production esclavagiste* » (sous sa forme sérieuse, ce qui n'était pas toujours le cas) avait un caractère fortement *unitaire*. Elle avait l'avantage de rappeler toujours la toile de fond, en quelque sorte, sur laquelle se déployait la société tout entière. Elle mettait, naturellement, au premier plan les rapports de travail ; donc, si l'on veut, l'économie. Cette préséance dispensait d'ailleurs Marx et Engels de la moindre compassion et de la moindre indignation ; tant que l'esclavage sera rentable et contribuera à augmenter les « *forces productives* », il sera nécessaire — car il sera dans le sens de l'histoire. Mais cela du moins devait rappeler constamment la nature réelle de ce lien fondamental : la contrainte à l'état pur, même si parfois elle finit par être intériorisée par ses victimes. Et inspirer, aux historiens marxistes (par conviction, par force ou par mode), des recherches minutieuses dont certaines utiles. Mais la prétention de découvrir ainsi une explication définitive de toute chose devait, par réaction, déclencher une mode inverse¹¹. Des historiens, principalement anglo-saxons, et souvent marxistes « repentis », s'attachèrent à réfuter, sous presque tous ses aspects, la vulgate marxiste : les esclaves n'étaient plus « une classe » ; ils n'étaient pas seulement une main-d'œuvre, un instrument de production. Trouvant, à juste titre, l'analyse en somme purement économique insuffisante, ils s'ingénierent, dans une approche sociologique ou même anthropologique, à faire en quelque sorte éclater le concept — et la

¹⁰ F. Engels, Lettre à Starkenburg du 25 janvier 1894, dans *Lettres sur le Capital*, (G. Badia éd.), Paris, Editions Sociales, pp. 410-412.

¹¹ Sur ces avatars de l'esclavage antique, outre les ouvrages classiques de M.I. Finley, de P. Vidal-Naquet, de Y. Garlan ou de P. Lévêque, cf J.C. Dumont, *Préface...*, p. XXVII-XXXIX ; et le recueil de textes de P. Garnsey, *Ideas of slavery from Aristotle to Augustine*, Cambridge University Press, 1996 (trad. fr. *Conceptions de l'esclavage d'Aristote à Saint Augustin*, Paris, Les Belles-Lettres, 2004).

réalité — de l'esclavage. Ils distinguent les « esclaves-marchandise » des « esclaves-sujets » ; ils trouvèrent dans la multiplication des esclaves romains comme une « société parallèle » à celles des libres, dans celle des esclaves impériaux comme un succédané de service public. A ce prix, il faut bien admettre qu'ils perdirent un peu de vue les horreurs de la contrainte pure, l'insoutenable originalité d'une institution qui niait l'homme dans l'homme. A trop insister sur les différences (indéniables) dans le statut et les conditions d'existence des différentes catégories d'esclaves, ils oublient la précarité de ces distinctions, que l'affranchissement lui-même ne pouvait abolir que très partiellement et difficilement. A force d'être éclaté, l'esclavage, au demeurant trop divers pour être identifiable, n'explique plus rien.

En réunissant dans une même réprobation religieuse et morale toutes ces formes de l'esclavage antique (qu'il a bien repérées par l'examen extraordinairement scrupuleux et minutieux des sources), Wallon, avec la sensibilité du catholique libéral qu'il était, a fourni une interprétation frappante et vigoureuse des sociétés anciennes, qui ne peuvent être, pour le lecteur moderne, ni un modèle transposable de nos jours, ni une humanité totalement différente.